Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 27 (1990)

**Heft:** 1019: Pour une réforme du marché hypothécaire : la fièvre et ses

remèdes

Artikel: De l'idée à l'action

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1020591

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## De l'idée à l'action

Le 23 août, l'Union de banques suisses annonce une quatrième hausse des taux\* hypothécaires pour le 1<sup>er</sup> novembre; nouveau coup de tonnerre dans un ciel déjà tourmenté. Le 10 septembre, Jean-Pascal Delamuraz fait savoir que le Conseil fédéral va proposer au Parlement, sous la forme d'un arrêté urgent, de soumettre les taux hypothécaires à une surveillance conjoncturelle des prix. Le 5 octobre, désaveu cinglant, les Chambres adoptent en vote final un arrêté urgent instituant une surveillance non pas conjoncturelle, mais concurentielle des taux d'intérêt, mesure de portée limitée destinée à sauver la face du Conseil fédéral.

Parce que notre pays connaît un endettement hypothécaire immense — il détient un record mondial — chaque hausse des taux met en branle d'énormes masses financières qui se chiffrent en milliards de francs, ventilés en autant de situations individuelles qui deviennent parfois pénibles. Jamais telle ponction, si elle était fiscale, ne serait acceptée. Un retour des taux à leur niveau d'il y a quelques années n'est pas une hypothèse réaliste; c'est donc leur stabilisation qu'il importe de rechercher. Actuellement, les taux hypothécaires, qui rentent de l'argent prêté à long terme\*, dépendent pour une large part

\_\_\_\_

\*Les mots suivis d'un astérisque ren-

des taux d'intérêt à court terme, très fluctuants. Une stabilisation nécessite donc une réforme de ce marché.

Depuis les premières hausses, les propositions de réforme n'ont pas manqué. Toutes tournent autour de deux idées: faire intervenir les caisses\* de pensions; modifier le financement des prêts hypothécaires. Parallèlement, une stabilisation des loyers est recherchée. Nous avons voulu, dans ce numéro spécial, en faire une description critique.

Le temps est maintenant à l'action: il faut évaluer les propositions qui ont été faites, décider de celles qui méritent d'être soutenues, puis entreprendre les réformes nécessaires. Certaines banques participent à cette recherche et étudient prudemment de nouveaux produits financiers. Il faut certes les y encourager, mais garder à l'esprit les limites de l'exercice: les banques ne sont pas des organisations philantropiques. Si le législateur doit s'engager, tout ne dépend pas de lui; la volonté des acteurs de ce marché sera également déterminante pour mettre en place les instruments nécessaires au changement. La loi se limitera à rendre possible ce qui, aujourd'hui, ne l'est pas.

Les leviers d'une réforme sont donc entre les mains des organisations syndicales, de locataires et de propriétaires; des responsables des caisses de pension; des représentants des salariés dans les organes de gestion de ces caisses.